



La FNPP et l'EFFTA rencontrent le Ministre de l'Agriculture...

Lors d'un long entretien empreint d'une grande fermeté, mais reste toutefois courtois et constructif, la FNPP (fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer) et l'EFFTA (european fishing tackle trade association) a pu exposer les difficultés sérieuses auxquelles la pêche de loisir en mer est actuellement confrontée. Il a été fait part au Ministre de la vague de mécontentement sans précédent suscitée au sein des pêcheurs en mer par les mesures décidées

lors du Conseil européen des Ministres de la Pêche en décembre dernier. Les deux présidents des deux organisations ont, par ailleurs, rappelé le poids économique et sociologique considérable lié aux activités halieutiques et les conséquences dramatiques engendrées par les mesures mises en place. Interrogé sur ses intentions, le Ministre s'est engagé à demander le statut pour l'année 2018, à savoir la possibilité de pouvoir capturer un bar par jour et par

pêcheur au second semestre. Il a aussi assuré œuvrer activement à la mise en place d'un quota mensuel dès 2019, dispositions auxquelles il a toujours été favorable. En attendant que le CIEM actualise ses données 2017, la FNPP et l'EFFTA ont annoncé leur intention de déposer une requête sommaire auprès de la Cour de Justice européenne pour discrimination entre citoyens européens et utilisation de données non fondées. A suivre ❖